Mardi 19 Mars 2019

l'union

10 Faits divers & Justice

Lutte contre le trafic d'ivoire et de drogue

Nouhou Adamou, commandant des Eaux et forêts, récidive

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

UN commandant des Eaux et forêts, connu des services judiciaires pour des faits de même nature, vient d'être écroué une troisième fois à la prison centrale de Libreville, pour trafic d'ivoire et de drogue. Pour cette énième fois, Nouhou Adamou a été interpellé au cours d'une opération menée conjointement par les Forces de police nationale (FPN), la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM) - communément appelée B2 - et l'Agence na-

tionale des parcs nationaux (ANPN). C'était le 8 mars dernier, à son domicile d'Avorbam, dans la commune d'Akanda. Au cours de la perquisition effectuée chez l'intéressé,

les enquêteurs ont pris en flagrant délit deux individus, Hamid Hadoum et Bello Toukour, en train de scier des pointes d'élé-phants qu'ils dissimulaient ensuite dans les véhicules de Nouhou Adamou. Bilan de la saisie : 32 kilos d'ivoire, des capsules de cocaïne et du chanvre in-

PERQUISITION • L'arrestation du commandant des Eaux et forêts et de ses deux complices présumés, selon une source autorisée, relève d'un travail de fourmi. « C'est l'aboutissement d'une longue enquête. Il fallait avoir des preuves adéquates pour coincer le récidiviste Nouhou Adamou ou, dans le cas contraire, le prendre en flagrant délit, comme c'est le cas maintenant. C'est donc grâce à une belle collaboration des différentes forces que nous avons réussi à le pincer, ici à son domicile, avec ses deux complices, qui préparaient déjà le chargement pour le Cameroun, lieu où il écoule depuis des années sa marchandise illicite», explique la source.

Au terme de l'enquête préliminaire, les trois suspects ont été présentés devant le



Le commandant des Eaux et Forêts, Nouhou Adamou, peut-être dans de sales draps pour de bon.



Hamid Adoum, l'un de ses complices présumés.



Des capsules de cocaïne ont également été découvertes dans l'un des véhicules du fonctionnaire présumé véreux.



Une partie des pointes d'ivoire sciées saisies chez le suspect.

parquet de Libreville pour la poursuite de la procédure. Après audition, le juge d'instruction les a placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Ĝros-Bouquet, en attendant leur

procès. Toujours en service à la direction provinciale des Eaux et forêts de Makokou avant son arrestation, Nouhou Adamou avait déjà, renseigne une source proche du dossier, séjourné en prison à deux reprises pour des faits de même nature. Mais il y avait mis à peine un et deux mois, avant de recouvrer la liberté et de re-nouer avec son "business". RIGUEUR DE LA JUSTICE• De nombreuses personnes proches ou issues des Organisations non gouvernementales spécialisées dans la préservation des espèces protégées ne comprennent pas pourquoi Nouhou Adamou est-il toujours en service et pourquoi son séjour en prison est-il assez souvent de courte durée?

En effet, explique une personne ayant participé aux deux dernières arrestations du récidiviste, « cet homme a déjà été condamné à deux reprises pour trafic d'ivoire. D'abord en 2016, où il a été épinglé avec plus de 200 kilos d'ivoire qu'il allait écouler au Cameroun. Puis en 2018, avec plus de 100 kilos d'ivoire. Mais il se retrouve toujours en liberté et est toujours en service dans l'administration des Eaux et forêts de la province de l'Ogoué-Ivindo. Il se sert de son équipement paramilitaire des Eaux et forêts pour passer les barrages et ainsi aller jusqu'au Cameroun, pour vendre son produit», se désole la source. Avant de solliciter, cette fois-ci,

toute la rigueur de la justice afin que

Nouhou Adamou et ses deux complices présumés

restent longtemps derrière les barreaux.



DIRECTION GÉNÉRALE

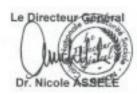
(Portant modification des échéances de paiement des pensions)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a l'honneur de porter à l'attention de ses pensionnés qu'en application des dispositions de l'article 100 in fine du Code de Sécurité Sociale, les palements des prestations de ses assurés se feront désormals par trimestre aux échéances de Février, Mai, Août et Novembre de chaque année :

- Aux guichets habituels pour les pensions non bancarisées ;
- ♣ Par virement bancaire, pour les pensions ayant fait l'objet d'une domiciliation.

Toutefois, les périodes du 05 mars, 05 avril, et 05 mai seront payées mensuellement.

Fait à Libreville, le 0 6 FEV. 2019



Notre ambition: mieux vous servir

